

# Rapport de Recherche de l'

# **INEPS**

INSTITUT WALLON  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA STATISTIQUE

n°1

Janvier 2013

# **INEPS**

INSTITUT WALLON  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA STATISTIQUE

L'INEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

## ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE ET EN WALLONIE : ANALYSE DES POSITIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL SELON LE GENRE ET LA NATIONALITE

# SYNTHESE

Nouria Ouali - METICES ULB  
Pasquale Cennicola - METICES ULB



**ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE  
ET EN WALLONIE : ANALYSE DES POSITIONS SUR  
LE MARCHÉ DU TRAVAIL SELON LE GENRE ET LA  
NATIONALITÉ**

Nouria Ouali- METICES ULB  
Pasquale Cennicola- METICES ULB

**Abrégé**

**Janvier, 2013**



MIGRATIONS, ESPACES, TRAVAIL, INSTITUTIONS, CITOYENNETE, ÉPISTEMOLOGIE, SANTE

## *Avant-propos*

Le rapport sur le développement dans le Monde 2013 illustre de façon parfaite le rôle de l'emploi en tant que facteur déterminant du développement économique et social. Dans son rapport, la Banque mondiale souligne « qu'outre l'importance cruciale qu'il revêt pour le bien-être des personnes, il est essentiel à la réalisation de nombreux objectifs généraux concernant la société, tels que la réduction de la pauvreté, la croissance de la productivité à l'échelle de l'économie et la cohésion sociale »<sup>1</sup>.

Depuis les années 2000, de nombreux acteurs (Commission européenne, gouvernements nationaux et régionaux, institutions de lutte contre les discriminations, monde scientifique...) ont pointé les effets néfastes résultant de l'exclusion de certains individus du marché du travail en rappelant que le travail reste un élément clef de l'intégration sociale et de l'accès à la citoyenneté pleine et entière. Cependant, de nombreux indicateurs convergent pour révéler que l'ampleur des inégalités et de la discrimination sont importants et que ce phénomène semble s'accroître au cours de ces dernières années pour certaines composantes de la population.

L'étude sur la discrimination à l'égard et des personnes étrangères en Belgique et en Wallonie commanditée par l'IWEPS et réalisée par le Dr. Nouria Ouali du Centre METICES de l'ULB est consacrée à l'analyse du marché du travail au niveau des régions belges, selon le genre et la nationalité.

Ce rapport, qui s'appuie sur des données originales parvient à la conclusion que le marché du travail en Wallonie, au même titre que ceux des autres régions belges, est ségrégué et hiérarchisé selon le sexe et la nationalité. Par référence aux travailleurs étrangers, les citoyens belges se distinguent par de meilleurs taux d'activité et d'emploi. Cette composante de la population est également moins touchée par le chômage de longue durée et bénéficie de meilleures conditions d'emploi et de travail que les travailleurs étrangers en général et ceux originaires des pays non membres de l'Union européenne.

Au-delà de ces constats, le rapport formule un certain nombre de recommandations dont la mise en place permettrait de mieux comprendre le phénomène de discrimination à l'égard des personnes étrangères, notamment en matière d'accès à l'emploi et d'évaluer son ampleur. Aussi, l'étude ici proposée est un premier pas dans la constitution d'un outil d'aide à la prise de décision portant sur un phénomène mal connu et singulièrement confronté à des problèmes de disponibilité de données statistiques appropriées.

Sans l'ombre d'un doute, des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine au cours de ces dernières années. Dans ce cadre, on peut citer les données du datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, qui ont contribué à améliorer sensiblement notre connaissance de la réalité du marché du travail en Belgique et en Wallonie. Mais cette précieuse source statistique nécessite des améliorations à travers la prise en considération de variables supplémentaires, non actuellement disponibles, telles que le pays de naissance des individus, leur niveau d'éducation, le lieu d'obtention des diplômes, la durée du séjour sur le territoire belge en ce qui concerne les travailleurs immigrés et étrangers, la maîtrise des langues, la catégorie socioprofessionnelle des parents et leur lieu de naissance. Ces caractéristiques individuelles sont indispensables pour identifier les facteurs déterminants le désavantage de certains groupes sociaux sur le marché du travail et évaluer l'ampleur des discriminations à l'égard des personnes étrangères.

Sébastien Brunet

Administrateur général

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale. 2012. Rapport sur le développement dans le monde 2013 –Abrégé : Emplois. Washington : Banque mondiale. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0.

## La Wallonie *en chiffres*

**Le taux d'activité des belges est de 66%** (hommes et femmes) alors que **celui des marocains ou des turcs est**, respectivement, **de 36% et de 35%**. Les congolais connaissent le plus faible taux d'activité (29%).

*La situation des femmes étrangères sur le marché de l'emploi est encore plus critique que celle des hommes étrangers.*

**Le taux d'activité féminin est de 60%** chez les femmes belges contre **14%** chez les turques, **21%** chez les marocaines et **22%** chez les congolaises.

**En Wallonie, plus d'un belge sur deux possède un emploi (56%)** alors que **cette situation concerne moins d'un turc sur 4 (23%)**, moins d'un congolais sur 4 (24%) et à peine un marocain sur 4 (26%).

**Les taux d'emploi féminins les plus bas...**

**se retrouvent chez les femmes marocaines (15%) et chez les femmes congolaises (19%).**

**Le taux d'emploi des femmes belges est de 51%.**

**En Wallonie, 48% des emplois féminins sont des emplois à temps partiels.** Cette situation est plus marquée encore chez les femmes étrangères : elle concerne **57% des ressortissantes de l'UE du Sud**, 56% des marocaines

**Un marocain sur cinq (20%) et près d'un asiatique sur trois (32%) occupent des emplois à temps partiel contre 10% pour les travailleurs masculins de nationalité belge.**

**Taux de chômage (hommes et femmes) :**  
**belges (12,7%), turcs (34%), marocains (26%), congolais (15%)**

*Une femme turque sur deux et une marocaine sur quatre sont au chômage*

# Étude sur la discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité.

L'étude sur la discrimination à l'égard des personnes étrangères en Belgique et en Wallonie, commanditée par l'IWEPS et réalisée par le Centre METICES de l'ULB est consacrée à l'analyse du marché du travail au niveau des régions belges, selon le genre et la nationalité.

L'une des originalités de l'étude réside dans l'analyse des données quasi exhaustives et longitudinales de la population active, issues du Datawarehouse « Marché du travail et protection sociale » (DWHMTPS) de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Il s'agit d'une première dans la mesure où les analyses existantes reposaient soit sur un échantillon de la population active soit sur des données décennales du recensement.

Sur le plan démographique, l'étude confirme le vieillissement global de la population, qui est plus prononcé en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles et un vieillissement significatif de la population étrangère issue des plus anciens flux migratoires originaires des pays de l'UE du Sud (Italie, Espagne, Grèce, Portugal) et, dans une moindre mesure, de Turquie et du Maroc. Cependant, le vieillissement des européens du Sud est plus marqué en Wallonie alors que celui des turcs et des marocains est plus manifeste à Bruxelles. Dans les trois régions, les immigrations plus récentes (Afrique subsaharienne et Amérique du Sud et Centrale) présentent une proportion de jeunes de moins de 25 ans au-dessus de la moyenne.

## Les indicateurs du marché du travail

Les trois principaux indicateurs du marché du travail examinés sont le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Les résultats révèlent des positions différenciées et hiérarchisées selon le sexe et la nationalité : les belges présentent les meilleures positions, les ressortissants de l'UE occupent une position médiane et les étrangers non UE les positions les plus précaires sur les trois marchés régionaux du travail. Les femmes sont les moins bien loties, en particulier en Wallonie.

En Wallonie, le **taux d'activité** des belges (65,6%) est le plus élevé (60,4% pour les femmes et 70,8% pour les hommes) alors que les congolais, les turcs et les marocains détiennent les taux les plus faibles (respectivement 28,8%, 35,4% et 35,7%) qui sont très en dessous de la moyenne (63,6%). Les taux d'activité féminins sont particulièrement faibles dans ces trois groupes : 13,5% pour les turques, 20,6% pour les marocaines et 22,3% pour les congolaises et ils sont très inférieurs à la moyenne féminine (58,1%). Les taux d'activité pour certains groupes de nationalités sont plus

élevés à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie, mais la hiérarchisation selon les nationalités est quasi similaire.

**Le taux d'emploi** des belges est le plus élevé avec 56,2% (61,9% pour les hommes et 50,6% pour les femmes). En moyenne, les turcs (23,4%), les congolais (24,3%) et les marocains (26,4%) présentent les taux d'emploi les plus faibles et très en dessous de la moyenne (54,3%). Parmi les femmes, les turques (6,5%), les marocaines (15,4%) et les congolaises (19%) connaissent les taux les plus faibles et très en dessous de la moyenne féminine (48,4%). L'écart entre les hommes et les femmes est le plus important chez les turcs (34%), les UE du Sud (21,8%) et les marocains et UE de l'Est (21,2%). Les taux d'emploi par nationalité sont plus élevés à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie.

**Le taux de chômage** des turcs (33,6%) et des marocains (26%) sont respectivement 2,6 fois et 2 fois plus élevé que celui des belges (12,7%). Les congolais (15%) présentent un taux plus proche de la moyenne (13,2%). Une femme turque sur deux (51%), une marocaine et une ressortissante de l'UE du sud sur quatre (25,1%) sont au chômage. L'écart hommes-femmes est plus important dans le groupe des turcs (21,5 points de pourcentage) et des ressortissants de l'UE du Sud (10,8 points de pourcentage). Les marocaines et les congolaises ont des taux de chômage quasi similaires à ceux de leurs homologues masculins.

## **Les indicateurs de mesure de la discrimination<sup>2</sup>**

L'étude présente sept indicateurs relatifs, d'une part, aux conditions d'accès à l'emploi et, d'autre part, à l'emploi et aux conditions de travail. Elle souligne, par ailleurs, les points aveugles persistant (notamment l'emploi dans le secteur public) dans l'estimation de l'emploi des étrangers en Belgique et en Wallonie à partir des bases de données actuellement disponibles.

Les indicateurs de **difficulté d'accès à l'emploi** sont estimés à partir de la fréquence du chômage, mais surtout du chômage de longue durée (est considérée comme CLD une personne sans emploi depuis plus de 12 mois). En Wallonie, les résultats indiquent très clairement que la part relative de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs est plus élevée chez les étrangers et chez les femmes. Les femmes belges ont un taux relatif de 76,2%<sup>3</sup> tandis que le taux des ressortissantes de l'UE du Sud s'élève à 80,8%, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (74,6%). Les turques (72,4%), les marocaines (64,3%) et les congolaises (50,6%) se situent en dessous de la moyenne régionale.

---

<sup>2</sup> Ces indicateurs se réfèrent à ceux élaborés par la Commission européenne dont le but est d'évaluer les progrès réalisés en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination. Ils visent à éclairer les responsables politiques afin qu'ils/elles puissent proposer des mesures correctives pour améliorer la position des groupes victimes de discrimination.

<sup>3</sup> Lecture du résultat : parmi l'ensemble des chômeuses belges, 76,2% sont des chômeuses de longue durée et 23,8% sont des chômeuses de moins d'un an.

Parmi les hommes, la part de CLD chez les belges (76%) et les citoyens de l'UE du Sud (77,7%) est supérieure à la moyenne masculine (71,7%). **En revanche, les turcs (68,5%), les marocains (67%) et les congolais (62,9%) présentent des taux en dessous de la moyenne.**

Plusieurs indicateurs évaluent la qualité de **l'emploi et des conditions de travail** : ils mesurent la fréquence du travail à temps partiel, du temps partiel de courte durée, du travail occasionnel et intérimaire, du statut d'indépendant, la classe de salaires et la ségrégation horizontale du marché du travail.

S'agissant **du temps partiel**, l'étude indique qu'il est massivement occupé par les femmes et révèle une variation de la part relative du temps partiel selon la nationalité. En Wallonie, le temps partiel représente 48,2% de l'emploi féminin (36,9% à Bruxelles et 50,3% en Flandre) et 10,4% de l'emploi masculin (15,9% à Bruxelles et 11,2% en Flandre). Plus d'un emploi sur deux des ressortissantes de l'UE du Sud (57,2%), du Maroc (56,1%) et d'Asie (54,4%) sont à temps partiel, ce qui est supérieur à la moyenne féminine (48,2%) et à celle des femmes belges (47,8%). Chez les hommes, les asiatiques (32,1%), les marocains (19,9%) et les congolais (17,9%) occupent de deux à trois fois plus d'emplois à temps partiel plus que la moyenne des hommes (10,4%). Les différenciations par sexe et par nationalité résultent en partie d'un effet sectoriel : les femmes et les étrangers sont, en effet, plus souvent occupés dans les secteurs notamment du nettoyage ou de l'intérim où le temps partiel y est plus fréquent qu'ailleurs.

L'indicateur de **temps partiel de courte durée** (TPCD) correspond à la fréquence du temps partiel  $\leq$  à 45% dans l'ensemble du régime à temps partiel<sup>4</sup>. Le temps partiel  $\leq$  à 45% est en moyenne plus masculin que féminin dans les trois régions et il caractérise davantage l'emploi des étrangers non ressortissants de l'UE. En Wallonie, le temps partiel  $\leq$  à 45% masculin (11,6%) est légèrement supérieur à la moyenne féminine (10%). Les étrangers asiatiques (40,6%) présentent en moyenne une proportion de TPCD quatre fois supérieure à la moyenne (10,3%). Les marocaines (31,2%) et les femmes asiatiques (41,8%) connaissent des proportions de trois à quatre fois supérieures à la moyenne des femmes (10%). Les hommes étrangers non UE présentent une part de temps partiel  $\leq$  à 45% de près de 2 à 4 fois plus élevée que la moyenne masculine (11,6%).

**L'emploi occasionnel et intérimaire** est un indicateur de précarité de l'emploi qui inclut le travail saisonnier et l'emploi en intérim. Ce régime de travail, dans les trois régions, touche plus les étrangers que les belges et concerne, en Wallonie, plus les hommes (2,6%) que les femmes (1,7%) excepté pour les femmes turques. En effet, les femmes turques présentent une part relative (15,4%) légèrement supérieure à celle des hommes (13,5%), mais une proportion près de 10 fois plus élevée que celle des femmes belges (1,6%). Les hommes marocains (17,8%) et africains (17,1%)

---

<sup>4</sup> Lecture des résultats : les proportions de temps partiel  $\leq$  à 45% sont calculées par rapport à l'ensemble des classes de temps partiel : 0-45%, 46-55 %, 56-95 % > 95 %.

détiennent une proportion deux fois plus élevée que les femmes de leur groupe (respectivement 9% et 8,8%). Les hommes marocains, africains et turcs détiennent une proportion 6,8 fois supérieure à la moyenne masculine (2,6%).

S'agissant du **statut d'indépendant ou d'aidant** dans la population active occupée, en Wallonie, il est en moyenne plus souvent masculin (19%) que féminin (12,1%) et cela, pour tous les groupes de nationalités. Parmi les étrangers, les ressortissants de l'UE de l'Est (37,5%) et les asiatiques (32,1%) possèdent la proportion d'indépendants ou d'aidants la plus importante, qui est deux fois plus élevée que la moyenne en Wallonie (15,9%). Chez les hommes, les ressortissants de l'UE de l'Est (48,4%) et les asiatiques (34,4%) ont une proportion de 2 à 2,5 fois supérieure à la moyenne masculine (19%). La part des hommes marocains (7,9%) et celle des africains (6,6%) est près de trois fois plus faible que la moyenne masculine (19%). Chez les femmes, la part des indépendants ou d'aidants (12,1%) est inférieure à la moyenne (15,9%) : les ressortissantes d'Asie (28,6%) et de l'UE de l'Est (22,3%) ont une proportion de près de 2,5 à 2 fois plus élevée que la moyenne des femmes (12,1%). Les femmes marocaines (5,9%) et africaines (5,9%) ont les parts les plus faibles d'indépendants ou d'aidants.

L'analyse spécifique du statut d'aidant montre que les femmes occupent plus fréquemment que les hommes ce statut : leur part est en moyenne quatre fois plus importante (0,19%)<sup>5</sup> que celle des hommes (0,05%) ; les femmes turques (0,38%) et les marocaines (0,34%) sont respectivement 6,3 fois et 8,5 fois plus souvent aidantes que leurs homologues masculins (respectivement 0,06% et 0,04%).

L'indicateur de **ségrégation horizontale** des emplois mesure la présence d'un groupe social dans les secteurs d'activité. Il est calculé par l'indice de concentration (IC) qui est un rapport entre le pourcentage d'un groupe de travailleurs étrangers dans un secteur et le pourcentage de travailleurs dans ce secteur. Un indicateur égal à 1 signifie une représentation équivalente du groupe en question par rapport aux autres groupes dans le secteur ; s'il est supérieur à 1, cela révèle une surreprésentation du groupe et s'il est inférieur à 1, il s'agit d'une sous-représentation du groupe.

L'étude montre une variation significative de l'IC selon le sexe et la nationalité, qui témoigne d'une ségrégation plus ou moins accentuée des marchés du travail selon la région. Dans les trois régions, les tendances sont très similaires en termes de secteurs occupés et de hiérarchie, mais l'ordre des secteurs diffère légèrement alors que les indices de concentration varient parfois considérablement notamment dans le groupe des femmes turques, mais aussi entre les hommes et les femmes. Par exemple, les étrangères sont surreprésentées dans le secteur de la culture de céréales et horticulture ou dans le secteur du nettoyage industriel. En revanche, elles sont sous-représentées dans l'administration et l'enseignement. Notons que la sous-représentation dans le

---

<sup>5</sup> Proportion d'aidants parmi les indépendants.



secteur public peut résulter d'une discrimination légale car les non ressortissants de l'UE ne peuvent occuper ces emplois.

En Wallonie, les femmes accèdent à une variété de secteurs moins importante que les hommes : les cinq premiers secteurs d'emploi classés sur base de l'IC représentent plus de trois-quarts (76,4%) des emplois salariés des femmes belges, 70,1% des emplois des turques, 82,2% des emplois des marocaines et 86,5% des emplois des africaines. Pour les hommes, les cinq premiers secteurs correspondent à moins de la moitié de l'emploi salarié des belges (47,7%) et des UE du Sud (48,2%), mais à près de 60% de l'emploi des marocains (57,5%), des turcs (59,1%), des asiatiques (59,4%) et des africains (60,4%).

Chez les femmes, le premier secteur d'emplois des marocaines (37,2%), des turques (31,3%) et des UE de l'Est (24,7%) est celui des « autres services fournis principalement aux entreprises »<sup>6</sup> : un emploi sur trois ou sur quatre ressort de ce seul secteur. Pour les femmes belges (20,7%), les UE du Sud (21,8%) et les femmes africaines (29,7%), le premier secteur est celui de la « santé et action sociale » alors que pour les asiatiques il s'agit du secteur « hôtels et restaurants » qui représente près d'un emploi salarié sur trois (31,5%).

Chez les hommes, le premier secteur d'emplois salariés des turcs (26,8%), UE du Sud (21,8%), UE de l'Est (23,8%) est la construction. Pour les marocains (22,1%) et les africains (20,4%) c'est le secteur « autres services fournis principalement aux entreprises ». Les asiatiques sont cantonnés dans le secteur « hôtels et restaurants » qui représente 28,8% de l'emploi salarié masculin de ce groupe.

**L'indicateur de salaire** fait référence au nombre de salariés répartis selon trois catégories de salaires : 0-99€ 100-149€  $\geq$ 150€. C'est une notion théorique qui représente le salaire que recevrait un travailleur pour avoir exercé un emploi pendant 1 journée à temps plein.

L'étude montre que toutes les femmes et les personnes marocaines (hommes et femmes) possèdent la part relative la plus importante de salariés dans la classe de salaire 0-99€ et ce dans les trois régions. En Wallonie, la part de salariées dans cette classe de salaires correspond à 50% des femmes belges, mais à 92,5% des marocaines, 87,9% des turques et 83,8% des africaines. Chez les hommes, 38,1% des salariés belges perçoivent un salaire journalier inférieur à 100€ contre 77,5% des asiatiques, 76,9% des marocains, 76,5% des africains et 68,2% des turcs, ce qui équivaut environ au double de la part des belges.

La part de salariés dans la tranche de salaires supérieure ou égale à 150€ est, quelle que soit la nationalité, plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. En Wallonie, la part de salariés

---

<sup>6</sup> Ce secteur comprend principalement le nettoyage industriel et la sélection et fourniture de personnel.

<sup>7</sup> La BCSS présente onze classes de salaires journaliers qui ont été regroupées en trois classes.

dans cette classe de salaires est plus faible qu'à Bruxelles et l'ordre des nationalités est quasi identique : les belges (16%), les UE du Sud (10,3%), les UE de l'Est (7%) et les asiatiques (6,5%). La part de salariés (hommes femmes) dans cette classe de salaires atteint 1,3% chez les actifs marocains, 1,6% chez les turcs et 2% chez les africains. Les écarts entre hommes et femmes sont significatifs entre belges (6,8 points de pourcentage) et entre ressortissants de l'UE du Sud (9,1 points de pourcentage), alors qu'elle est très faible entre les turcs (0,2 point de pourcentage), les marocains (1point de pourcentage) et les africains (1,2point de pourcentage).

## Conclusions et recommandations

L'ensemble des indicateurs révèlent que les marchés du travail en Wallonie et dans les autres régions belges sont ségrégués et hiérarchisés selon le sexe et la nationalité. En comparaison aux travailleurs étrangers, Les belges se distinguent par de meilleurs taux d'activité et d'emploi. Cette composante de la population belge est également moins touchée par le chômage de longue durée et bénéficie de meilleures conditions d'emploi et de travail (variété et qualité des secteurs, temps de travail et classes de salaires) que les ressortissants de l'UE du Sud et que les étrangers non UE lesquels connaissent les emplois et les conditions de travail les plus précaires ainsi que la part la plus élevée de salariés dont le revenu se situe dans la classe de salaires la plus faible.

Depuis les années 2000, la Commission européenne, les gouvernements nationaux et régionaux, les institutions de lutte contre les discriminations et les chercheurs ont pointé les effets néfastes de l'exclusion du marché du travail et rappelé que le travail reste un élément clef de l'intégration sociale et de l'accès à la citoyenneté pleine et entière. Cependant, les inégalités et la discrimination subsistent et s'accroissent de manière inquiétante pour certains groupes de la population.

Ainsi, en 2012, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe et Amnesty international se sont inquiétés de l'ampleur de la discrimination dans l'emploi sur base de la race, de l'origine ou des signes religieux en Belgique et dans divers pays européens. Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme constate que parmi les dossiers ouverts en 2011 et pour lesquels il est compétent (1403 dossiers), le critère « race » est celui qui est le plus souvent invoqué dans les dossiers de discrimination (39,8%) et le critère lié à la conviction religieuse ou philosophique représente 14,1%. En ce qui concerne les domaines pour lesquels le Centre est compétent (1277 dossiers), celui des "Biens et services" (25,7%) et de "l'emploi" (25,3%) représentent respectivement le quart des dossiers ouverts. Parmi les dossiers reposant essentiellement sur les critères raciaux (559 sur l'origine, la nationalité ou la couleur de la peau), 22% se rapportent à l'emploi et 32% aux médias. La proportion de plaintes en matière d'emploi est en augmentation par rapport à l'année 2008, où elles représentaient 16,3% des plaintes.

Pour mieux appréhender la situation des groupes les plus vulnérables, le contexte de la

discrimination raciale et mieux évaluer l'efficacité des politiques en matière de lutte contre les inégalités et les discriminations sur le marché du travail, l'outil statistique existant doit encore être perfectionné. Si les données du datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ont sensiblement amélioré la connaissance de la réalité du marché du travail en Belgique et en Wallonie, l'accès notamment aux variables telles que le diplôme, le pays de naissance, la nationalité d'origine, la durée du séjour, la catégorie socioprofessionnelle des parents et l'origine sociale (indice socioéconomique) sont indispensables pour procéder à une analyse plus fine des situations observées.

Par ailleurs, la compréhension des paradoxes des marchés du travail (insertion plus difficile des femmes diplômées et des étrangers et d'origine étrangère qualifiés, sous emploi et surqualification) suppose l'investigation approfondie de thématiques spécifiques. Ainsi, une étude **des pratiques discriminatoires** à partir des tests de situation et des enquêtes qualitatives (interviews) permettraient un suivi longitudinal notamment des diplômé(e)s et des chômeurs et chômeuses en recherche d'un emploi. **L'analyse sectorielle** des emplois dans le secteur privé mais aussi dans le secteur de la fonction publique régionale, provinciale et locale devrait être initiée. Une telle étude mettrait notamment l'accent sur les processus qui entraînent la sous-représentation des étrangers et des personnes d'origine étrangère dans certains secteurs économiques (secteur bancaire, pharmaceutique etc.) et permettrait une meilleure estimation des effets de la discrimination légale. **L'emploi indépendant** des étrangers et des personnes d'origine étrangère est assez mal connu en Belgique, une étude fouillée de cette catégorie d'emplois permettrait de mieux cerner le profil ces travailleurs, les circonstances qui les ont amenés à occuper ce statut et d'évaluer si ces emplois constituent une réelle perspective à la difficulté d'accéder à l'emploi salarié. L'examen des **professions et des fonctions** devrait nous éclairer sur le phénomène du « plafond de verre » qui touche les femmes et les étrangers. Les informations sur ces variables incluses dans les statistiques administratives sont incomplètes, cependant, comme le suggérait la Commission européenne, des études de cas pourraient être réalisées dans les institutions publiques et non marchandes les plus emblématiques (TV, radio, Parlement et cabinets ministériels, organisme d'égalité des chances, etc.).

Enfin, une étude sur **les effets de la crise économique** sur les étrangers et les personnes d'origine étrangère selon le niveau de formation doit pouvoir être réalisée. L'étude sur les données 2007 de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale présente la situation avant la crise financière et économique. Une comparaison de la situation des travailleurs à trois ans d'intervalle, soit en 2010, permettrait d'identifier les groupes qui ont davantage subi les conséquences de la crise sur les emplois et d'en évaluer l'ampleur.